



Assemblée générale

Distr. limitée
30 septembre 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trentième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Liban*, amendement au projet de résolution A/HRC/30/L.5/Rev.1

30/... La gravité et la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire en République arabe syrienne

Le paragraphe 3 *devrait se lire* comme suit :

3. *Condamne fermement* les violations persistantes, généralisées, systématiques et flagrantes des droits de l'homme et atteintes à ces droits, et toutes les violations du droit international humanitaire commises par les autorités syriennes et des milices affiliées au Gouvernement, y compris des combattants terroristes étrangers, et constate avec une vive inquiétude que leur implication ne fait qu'aggraver la situation en République arabe syrienne, notamment la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire, ce qui a de graves répercussions négatives sur la région;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

